

261.83

E34

v.216

1932

261.83
E34
v.216
1932



Bibliothèque Nationale du Québec

No 216

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
PUBLICATION MENSUELLE

L'Activité sociale des prêtres de Belgique

PAR

Le R. P. ALBERT MULLER, S. J.

Prix: 15 sous

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
MONTRÉAL

Direction:

SECRETARIAT DE L'É. S. P.
1961, RUE RACHEL EST

Administration:

L'ACTION PAROISSIALE
4260, RUE DE BORDEAUX

1932

TOUS DROITS RÉSERVÉS



L'activité sociale des prêtres de Belgique¹

Par le R. P. Albert MULLER, S. J.

LE 21 juillet dernier, sous le porche de Sainte-Gudule, le Roi, répondant aux paroles de bienvenue du cardinal Van Roey, déclarait: « Il m'est agréable de rendre hommage aux membres de notre clergé. Ils se sont consacrés aux œuvres d'assistance et d'enseignement; ils ont montré une inépuisable charité dans l'exercice de leur ministère. L'Église, qui est la plus haute force morale dans le monde, lui a apporté d'incontestables bienfaits en suscitant les grandes vertus qui sont le fondement des nations. »

Rendu par un prince dont le nom restera dans l'histoire le plus parfait symbole de la droiture et de la sincérité, cet hommage constitue un témoignage précieux entre tous. Il caractérise d'ailleurs très heureusement l'activité sociale du clergé belge qui, au cours de ce premier siècle de notre indépendance, s'est inlassablement voué au relèvement matériel et moral des pauvres et des opprimés.

Nul homme de bonne foi, quelque peu versé dans l'histoire sociale de notre pays, n'admet plus la légende sectaire d'une Église indéfectiblement associée au capital pour l'exploitation du peuple laborieux et souffrant. Les faits démentent l'odieuse et inepte calomnie. On écrivait une

1. L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE remercie le R. P. Muller, S. J., de l'avoir autorisée à publier cet intéressant travail dans sa collection. Le tableau des activités sociales du clergé de Belgique est un témoignage et un exemple. En même temps qu'il glorifie l'Église catholique, il incite les prêtres des autres pays à marcher dans cette voie féconde. — E. S. P.

HN
31
E34
v. 216
1932

admirable page d'apologétique rien qu'à retracer l'histoire de la féconde activité sociale de nos prêtres, penchés sur toutes les détresses, pansant les plaies et fortifiant les faiblesses, largement ouverts à toutes les inspirations de la charité la plus désintéressée et d'un dévouement qui se prodigue sans compter. A ce signal infallible se reconnaissent toujours les vrais disciples de celui qui a donné sa vie pour ceux qu'il aimait.

Convenons-en cependant, rien n'est difficile comme de fixer cette histoire dont les incessantes évolutions semblent n'obéir à aucune loi. La charité, en effet, qui se fait toute à tous, se soucie peu de méthode et ignore tout calcul. On le lui a assez reproché! Il est certes aisé, dans le recueillement propice d'un cabinet d'étude, de dresser des plans savamment ourdis pour combattre la souffrance et de choisir entre les divers remèdes qui s'offrent celui qui promet, avec un plus prompt effet, une cure radicale. Mais sur le terrain de l'action l'heure est passée de réfléchir et de raffiner. « La réalité du champ de bataille, disait Foch, est qu'on n'y étudie pas; simplement on fait ce qu'on peut pour appliquer ce qu'on sait. » L'homme d'œuvres se porte partout où l'appellent une détresse à secourir, une injustice à réparer, un courage à redresser. A cette activité débordante qui se dépense sans grand souci d'ordre ni de méthode, l'historien et le sociologue peuvent ne pas trouver leur compte. Qu'importe après tout à qui s'efforce de passer ici-bas en faisant quelque bien!

Au reste, les pages qui suivent se bornent à fixer les orientations maîtresses et les caractères essentiels de l'activité sociale du clergé dans la Belgique indépendante.

I. — NATURE DE CETTE ACTIVITÉ

Dans ses lignes fondamentales cette activité se ramène à l'exercice d'une *triple fonction*: éclairer les catholiques sur la nature et l'étendue de leur devoir social; susciter par le

conseil et l'exemple les initiatives les plus variées en faveur des humbles et des souffrants; enfin, entre les fidèles que divisent des conflits d'idées et de programmes, rétablir la paix et la concorde.

Enseignements et réalisations reflètent d'ailleurs aux diverses étapes de notre histoire les préoccupations dominantes du moment.

Avant 1886 l'opinion publique et ceux qui la représentent au Parlement professent au sujet des relations du capital et du travail le plus pur manchestérianisme. Les conditions d'embauchage des travailleurs et la discipline de l'atelier relèvent exclusivement de la libre volonté des parties. Le législateur s'interdit toute immixtion dans le débat. Le droit de grève et de coalition, tardivement reconnu, reste suspect et les tribunaux apportent une excessive rigueur dans l'application des lois qui en règlent l'exercice. Aux maux dont souffrent, à certaines époques surtout, les classes laborieuses, il n'est d'autres remèdes que l'assistance, l'épargne et la mutualité. Les catholiques, en très grande majorité, partagent ces vues, quittaient à se dévouer avec un zèle remarquable au soulagement de misères qu'ils considèrent comme l'inévitable rançon du progrès.

Mais en 1886 les masses, depuis longtemps travaillées par la propagande socialiste, affolées par une crise industrielle à laquelle elles ne voient pas d'issue, s'abandonnent soudain aux conseils du désespoir. Des troubles éclatent, accompagnés de pillages et d'incendies. Les yeux alors commencent à s'ouvrir. Sitôt l'ordre rétabli, le gouvernement procède à une vaste enquête sur la situation des ouvriers et les dépositions recueillies par la Commission du travail révèlent un état de choses absolument insoupçonné. La navrante réalité confond l'optimisme libéral. L'égalité juridique de l'employeur et de l'employé ne suffit pas à garantir à ce dernier la protection de ses intérêts et

le respect de ses droits. La liberté des conventions n'est qu'un vain mot tant que l'ouvrier n'a pas le moyen de discuter efficacement le prix et les conditions de son travail. Par ailleurs, à qui manque le nécessaire il sied mal de prêcher l'épargne et la mutualité. Abandonné à ses seules ressources l'ouvrier ne sera jamais que la proie d'exploiteurs sans scrupules ou l'impuissante victime d'un régime économique et social défectueux.

Ce fut l'honneur du parti catholique, à ce moment détenteur du pouvoir, et de M. A. Beernaert, chef du gouvernement, d'avoir osé tirer de ces leçons les conclusions qu'elles comportaient et inaugurer, malgré l'opposition tenace d'un libéralisme attardé, une politique réparatrice fondée sur l'harmonieuse coopération de l'initiative privée et de la loi. Ce changement de front consacre notre rupture définitive avec le manchestérianisme auquel nous avons trop longtemps sacrifié les intérêts les plus précieux de la personne humaine. Nous n'avons plus depuis lors abandonné la voie nouvelle dans laquelle nous nous sommes engagés.

A ces variations de l'opinion publique correspondent assez fidèlement les diverses manières dont le clergé belge a successivement envisagé les problèmes sociaux et les solutions qu'ils appelaient.

On s'en est scandalisé en certains milieux. D'où vient, demande-t-on, que le clergé n'ait pas élevé plus tôt et plus fort la voix pour dénoncer les abus d'un régime que tous aujourd'hui s'accordent à condamner ?

Il y a, croyons-nous, à cette question bien des choses à répondre.

Les représentants autorisés de l'Église trouvent sans doute dans l'Évangile tous les éléments d'une solution adéquate de la question sociale. Encore faut-il, pour tirer de ces principes un fécond parti, connaître exactement et apprécier sainement la matière délicate et complexe à

laquelle il s'agit de les appliquer. La morale chrétienne a toujours proscrit l'injustice et condamné l'exploitation de l'homme par son semblable. Mais le jugement que l'on prononce en son nom sur un régime social quelconque dépend tout naturellement de la manière dont on interprète la nature et la portée des conventions qui le régissent, de l'idée que l'on se fait de l'intérêt bien entendu de la société et des légitimes exigences de son progrès. S'étonnera-t-on de voir ceux qui formulent ces indispensables considérants subir à leur insu, dans une plus ou moins large mesure, l'emprise toute-puissante de l'idéologie régnante ? A une époque où les économistes exaltent à l'envi les vertus de la liberté et dénoncent dans la moindre intervention de l'État un attentat contre la prospérité, où tous s'accordent à voir dans le jeu des énergies individuelles débridées l'unique source du progrès, n'est-il pas naturel que le clergé, dont la mission n'est pas de tracer les règles du bien-être matériel des peuples, ait fait crédit à ces principes qu'on lui présentait comme les axiomes inébranlables de la science économique ? Plutôt que de heurter de front une opinion universellement reçue, il a cherché tout d'abord dans d'autres voies un remède aux douloureuses conséquences d'une politique individualiste déclarée irréformable. Ce n'est que devant l'impuissance évidente de l'initiative privée à conjurer seule le mal, qu'il a porté la main sur l'arche sainte et remis en question les fondements mêmes de l'orthodoxie manchestérienne.

Mais, dira-t-on, que n'a-t-il emboîté résolument le pas aux socialistes qui, les premiers, s'insurgèrent contre les faux dogmes de l'économie classique ?

Notons d'abord que le socialisme lui-même ne s'est pas affranchi sans peine de l'idéologie libérale. Dans sa tradition française il est resté longtemps libertaire. A la suite de Marx et d'Engels, il est vrai, l'école allemande rompt délibérément avec l'individualisme. Mais la phi-

losophie matérialiste qui l'inspire dresse entre elle et le christianisme une infranchissable barrière. Son radicalisme ne s'arrête pas à réprimer les excès d'une liberté sans frein; il sacrifie totalement l'individu à la collectivité et appelle de ce chef une incompressible réaction. Enfin le caractère révolutionnaire de sa propagande suffit à le discréditer aux yeux de l'autorité ecclésiastique qui n'a jamais attendu du désordre et de l'anarchie un terme aux maux dont souffre la société. On comprend dès lors que, loin de lui emprunter des armes ou des arguments, notre clergé ait tout mis en œuvre pour combattre le socialisme et soustraire nos populations à sa redoutable emprise.

Le prêtre d'ailleurs se doit tout à tous, riches et pauvres, petits et grands: *Graecis ac Barbaris, sapientibus et insipientibus debitor!* Si les devoirs de son ministère lui prescrivent une particulière sollicitude en faveur des plus humbles de ses ouailles, il doit veiller pourtant à ne s'aliéner aucune des âmes qui lui sont confiées. Sa mission, toute de persuasion et de charité, fait de lui un médiateur, non un partisan. Dans les conflits qui divisent les fidèles, il évitera de se prononcer pour l'une des parties avant d'avoir entendu les raisons de la faction adverse et cette enquête impartiale l'aidera à trouver les formules conciliatrices qui, plus sûrement que la violence, rétabliront la paix.

Nous ne nous étonnerons donc pas — encore moins nous scandaliserons-nous — de la sage lenteur que l'autorité religieuse a mise à formuler ses jugements et de la modération qui présida à l'élaboration de ses programmes de réforme. L'ordre et la justice ne se fondent que sur la vérité; mais celle-ci met parfois bien du temps à se dégager du tumulte incohérent des systèmes et des doctrines. A devancer l'heure de sa pleine manifestation on s'expose aux pires mécomptes et aux plus fâcheuses aventures. Dans l'exercice séculaire de sa mission civi-

lisatrice l'Église s'est toujours gardée de toute précipitation. *Appelée à annoncer la justice aux nations, on ne l'a pas entendue disputer, ni crier; sa voix n'a pas retenti sur les places publiques; elle n'a pas brisé le roseau froissé ni éteint la mèche qui fume encore, jusqu'à ce qu'elle ait fait triompher la justice. Et c'est pourquoi les nations continueront à mettre en elle leur espérance*¹.

II. — AVANT 1886

Durant les cinquante premières années de notre indépendance les œuvres d'enseignement et de charité semblent absorber toute l'activité sociale du clergé.

L'intérêt capital qu'il porte aux premières s'explique avant tout par le souci d'assurer à la jeunesse le bienfait d'une éducation profondément chrétienne. Mais il sait apprécier aussi les avantages sociaux d'une plus grande diffusion de l'instruction à tous ses degrés. L'enfant du peuple puise à l'école des connaissances qui lui seront un précieux appoint dans sa carrière laborieuse; le collègue et l'université initient la jeunesse plus fortunée aux devoirs et aux responsabilités qui s'attachent au rang qu'elle occupera un jour dans la société.

Aussi les évêques multiplient-ils sans se lasser les appels en faveur de l'enseignement catholique; ils en font le thème de leurs mandements de 1835, 1838, 1839, 1840. Leur vigoureuse campagne ne tarde d'ailleurs pas à porter des fruits. A l'initiative des pasteurs et avec le généreux concours des fidèles surgissent partout des écoles pour garçons et pour filles et, dans les centres plus peuplés, des cours d'adultes ou des classes dominicales pour ouvriers. Au témoignage de M. P. Verhaegen, sur les quelque cinq mille écoles recensées à la fin de 1840, plus de la

1. S. MATTHIEU, c. XII, vv. 18-21.

moitié sont dirigées par le clergé et soutenues par la charité catholique. A la même époque l'enseignement secondaire libre prend, lui aussi, un remarquable essor. Des congrégations nouvelles viennent seconder l'effort des anciens instituts enseignants qui voient croître rapidement leurs effectifs. Enfin, dès 1834, l'épiscopat couronne l'imposant édifice de l'enseignement libre en fondant l'Université de Louvain qui deviendra bientôt, en même temps qu'un brillant foyer de lumière, un centre rayonnant d'action sociale.

On sait avec quel dépit le parti libéral assiste à ce prodigieux épanouissement de l'enseignement catholique et la guerre acharnée qu'il lui a déclarée. Mais rien n'aura raison de la ténacité des catholiques et de leurs chefs spirituels. En vain la loi sectaire de 1879 oppose à l'école libre la redoutable concurrence de l'école officielle, forte des ressources inépuisables du trésor. A ce suprême assaut les catholiques répondent par un redoublement d'activité et de dévouement. Les évêques exigent que chaque paroisse soit dotée d'une école libre et catholique. L'ordre est exécuté, souvent au prix des plus héroïques sacrifices.

Les libéraux ne se doutaient pas du puissant appui que leur sectarisme prêtait à la persévérante campagne de l'épiscopat en faveur de l'enseignement catholique. Leur odieuse persécution a dessillé tous les yeux et révélé aux fidèles qui l'ignoraient encore l'inestimable prix de leurs œuvres scolaires. L'épreuve n'a eu qu'un temps mais la leçon qu'elle comportait ne s'oubliera plus et la cause de l'enseignement libre restera à jamais inscrite au premier plan des préoccupations catholiques.

L'œuvre capitale de l'instruction chrétienne de la jeunesse n'absorbe pourtant pas la sollicitude du clergé belge au point de lui faire négliger d'autres tâches également urgentes.

La misère abonde en effet en ces débuts de notre indépendance. Le pays se remet difficilement des bouleversements politiques et sociaux qui ont marqué le passage d'un siècle à l'autre. La Hollande et ses colonies se sont fermées devant notre commerce qui, partout ailleurs, se heurte à un protectionnisme intransigeant. L'industrie décline ou ne réussit à défendre ses positions qu'au prix de durs renoncements dont le poids retombe presque tout entier sur la main-d'œuvre. Mal payé, insuffisamment nourri, l'ouvrier est astreint à un effort démesurément prolongé; sa femme et ses enfants, ceux-ci dès l'âge le plus tendre, partagent son ingrat labeur, livrés sans défense à la triste promiscuité des ateliers; le logement, sordide et insalubre, défie toutes les lois de la décence et de l'hygiène. Avec la crise agricole qui sévit en Flandre de 1845 à 1848, la situation tourne au désastre pour les populations décimées par la famine et les épidémies.

Un champ immense s'ouvre dès lors à la charité des fidèles qui, dociles à l'appel de leurs pasteurs, entament résolument sur tous les fronts menacés la lutte contre le paupérisme. Les aumônes affluent qui pareront aux plus pressants besoins. En même temps s'érigent par tout le pays des institutions qui opposeront une barrière durable aux progrès du fléau. Pour remédier à la crise linière, qui, dans les Flandres, condamne à l'inaction des milliers d'ouvrières, le clergé provoque la création d'*écoles dentellières* qui, en 1858, atteignent le chiffre de 374 et abritent plus de 40,000 élèves. Dans le même but s'organisent des *ateliers de tissage* et des *écoles-manufactures*. Des *hospices* et des *fermes de bienfaisance* recueillent les vieillards et les infirmes dont l'entretien jusqu'alors était adjugé à l'encan par l'assistance publique au plus bas soumissionnaire. Les premiers *patronages pour écoliers et apprentis* s'ouvrent à Gand en 1850 et se répandent bientôt par tout le pays. En 1842, neuf ans après sa naissance en France, l'œuvre

admirable des *Conférences de Saint-Vincent-de-Paul* passe en Belgique où elle connaîtra le plus vif succès. Elle trouve pour le monde féminin un exact pendant dans l'*Œuvre des Dames de la Miséricorde*.

L'homme ne vit cependant pas que de pain. Plus encore que leur dénuement matériel, l'insondable détresse morale des pauvres émeut la pitié des apôtres de la charité. Les initiatives les plus diverses se multiplient pour y remédier. Depuis 1839 l'*Œuvre de Saint-François-Régis* travaille à régulariser parmi les pauvres les unions que l'Église n'a pas bénies. L'*Œuvre de la Sainte-Famille* naît à Liège en 1844 et assume la tâche de rechristianiser les foyers indigents; un souci tout pareil anime la *Société de Saint-Jean-Baptiste* fondée à Gand en 1853, celle de *Saint-Joseph* créée à Liège en 1854, celle de *Saint-François-Xavier* qui inaugure en 1855 à Bruxelles sa féconde carrière. Que d'autres institutions dévorées d'une égale ambition les annales de la charité belge ont enregistrées. Sans doute le clergé n'a pas le monopole de ces bienfaitantes créations; l'initiative des fidèles en revendique à bon droit une large part. Mais derrière toutes les manifestations de son zèle on découvre toujours l'action féconde du prêtre ou du religieux qui a inspiré la pieuse entreprise, la soutient de ses conseils et de ses encouragements, s'applique avec un louable désintéressement à lui recruter des collaborateurs et à lui procurer des ressources.

Dans les mémorables Congrès de Malines, en 1863, 1864 et 1867, auxquels l'active participation de l'épiscopat confère une si grande autorité, les artisans de la charité catholique trouvent une excellente occasion de faire connaître leurs généreuses initiatives, de confronter leurs méthodes et d'en discuter les résultats. Le haute utilité de ces fraternels échanges de vues fait désirer que s'établisse entre tant d'œuvres éparses, parfois concurrentes, une plus étroite et plus durable liaison. Dès 1867 se

constitue à cette fin la *Fédération des Sociétés ouvrières catholiques*. Comme plusieurs des œuvres qui s'y affilient poursuivent, à côté des tâches morales et religieuses qu'elles se sont assignées, des buts économiques de mutualité ou de coopération, cette Fédération peut être considérée comme un premier essai de groupement social et démocratique.

Les brillants succès de la charité catholique devaient, tout comme les rapides progrès de l'enseignement libre, amener contre elle la jalousie toujours en éveil des libéraux. Ceux-ci, en effet, supportent mal de voir les aumônes favoriser les œuvres catholiques plus que les institutions de la bienfaisance publique et les créateurs de fondations charitables confier leurs largesses à la garde du clergé et des établissements catholiques plutôt qu'aux organes officiels mandatés au même effet. Ils ouvrent, dès 1849, une énergique campagne contre la liberté de la charité qu'une tradition immémoriale a si profondément ancrée dans nos mœurs. Les entraves mises à l'exercice de la bienfaisance ne réussissent pas cependant à enrayer l'irrésistible progrès de nos œuvres. Le temps travaille d'ailleurs en faveur de la thèse catholique qui se révèle toujours davantage seule conforme aux exigences de la prospérité sociale. Le législateur belge lui-même finit par la reconnaître et revient sur la solution étatiste qui a prévalu en 1859, en accordant par la loi du 27 juin 1921 la personnification civile à toutes les associations sans but lucratif et à tous les établissements d'utilité publique.

III. — APRÈS 1886

Les événements de 1886, nous l'avons dit, opérèrent un revirement total de l'opinion catholique tardivement éclairée sur la stérilité d'une politique individualiste à laquelle elle avait trop aveuglément adhéré. Ils déclen-

chèrent dans tout le pays un vaste mouvement social dont le clergé prit résolument la direction.

Une longue fréquentation des classes populaires avait d'ailleurs préparé nos prêtres à cette belle mission et leur participation à la Fédération des œuvres ouvrières avait grandement contribué à compléter leur éducation sociale. La Fédération, en effet, avait moins servi à grouper les œuvres elles-mêmes qu'à rapprocher leurs dirigeants. Ceux-ci, mieux au courant des difficultés où se débattaient les travailleurs, avaient pu se convaincre de la légitimité de leurs revendications et de l'impérieuse nécessité d'une action hardiment réformatrice dans laquelle l'État unirait ses efforts à ceux des classes intéressées.

Ces convictions s'exprimèrent avec plus d'éclat dans les trois grands congrès d'œuvres sociales tenus à Liège en 1886, 1887 et 1890. Ces assemblées, organisées avec la haute approbation et sous la présidence effective de Mgr Doutreloux, se sont donné pour tâche de formuler la solution chrétienne de la crise sociale sur le double plan de la protection légale des travailleurs et de l'organisation corporative. De ces laborieux et fructueux débats, auxquels des personnalités sociales éminentes de l'étranger apportèrent un précieux concours, sortit l'École de Liège dont le programme audacieusement novateur a servi de base à l'action sociale des catholiques belges.

De son côté le cardinal Goossens convoque à Malines en 1889 une assemblée générale des œuvres catholiques de l'archidiocèse, où prêtres et laïques, organisateurs et directeurs d'œuvres, font l'inventaire de leurs entreprises charitables, sociales et religieuses et avisent en commun aux moyens de les protéger et de les améliorer en les mettant davantage en harmonie avec les besoins actuels des populations.

Ces initiatives concordantes révélaient à n'en pas douter, chez les fidèles et les pasteurs, la ferme volonté

de pousser énergiquement une action sociale dont les difficultés de l'heure faisaient à tous un impérieux devoir.

Or, au moment même où s'accuse un renouveau si prometteur de zèle et d'activité, paraît l'encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers. En des termes qui ne souffrent aucune équivoque, le Pape dénonce le sort injuste fait aux travailleurs et réclame instamment la cessation des abus dont ils sont victimes. Pour remédier à cette intolérable situation ce ne sera pas trop des efforts conjugués de la charité, des pouvoirs publics et des ouvriers organisés en groupements professionnels. Les lumineuses doctrines du *Rerum novarum* concordent entièrement avec celles de l'École de Liège auxquelles elles confèrent la précieuse sanction du Chef suprême de l'Église.

Désormais le mouvement social catholique se déploiera vigoureusement, en parfaite conformité avec les vues du Saint-Siège selon une formule dont la Belgique sera la première à tirer un riche et fécond parti : la réforme sociale confiée à l'effort des intéressés eux-mêmes, encouragés et soutenus par les pouvoirs publics ; la loi ne passant au premier plan que pour suppléer à l'évidente impuissance de l'initiative privée.

Pour les guider dans ces tâches si nouvelles les catholiques belges peuvent compter sur un clergé d'élite qui ne lui marchandera pas son précieux concours.

Trois figures épiscopales dominant tout le mouvement. Si d'autres pays invoquent avec fierté le patronage d'un Ketteler, d'un Mermillod ou d'un Manning, la Belgique s'honore à bon droit d'avoir eu pour animateurs et pour conseillers de son action sociale des prélats de l'autorité et de la valeur d'un Doutreloux, d'un Stillemans et d'un Goossens.

L'évêque de Liège, en effet, passe à juste titre pour l'initiateur ardent et convaincu de la réforme sociale et

démocratique. Sous sa haute direction se tiennent les congrès sociaux de 1886, 1887 et 1890, qui marquent le début de l'ère nouvelle. Il soutient de tout son crédit les généreux promoteurs du mouvement, les aide et les encourage au milieu des difficultés et des contradictions auxquelles ils ne pouvaient manquer de se heurter, et leur donne dans la personne de l'abbé Pottier un guide éclairé et sûr. Reprenant à son compte la généreuse proposition d'un grand industriel catholique, il se charge de fournir lui-même à l'immense armée des travailleurs des prêtres spécialement attachés à leur service et crée à cette fin la société si originale et si moderne des Aumôniers du Travail. C'est lui, enfin, qui dans sa lettre pastorale du 14 janvier 1894, adresse à son clergé un remarquable commentaire du *Rerum novarum*, auquel le temps n'a rien enlevé de son actualité.

A Gand, alors le centre le plus actif de la propagande socialiste, Mgr Stillemans n'a pas à créer une résistance qui s'est en quelque sorte spontanément organisée. Il peut s'en remettre à cet effet à une élite de fidèles, ouvriers et bourgeois, bien décidés à opposer à l'envahissement de la vague rouge un puissant barrage d'œuvres et d'associations catholiques. Le rôle du pasteur, pour être plus effacé, n'en sera pas moins fécond cependant. L'évêque accueille avec bienveillance toutes les bonnes volontés qui s'offrent. Sans doute il n'accorde son patronage qu'aux projets qu'un mûr examen lui révèle réellement dignes d'intérêt; mais ceux qu'il a une fois approuvés sont sûrs désormais de son indéfectible appui. Ce *calme lion*, ainsi que l'appelait Mgr Cartuyvels, saura les défendre avec une égale énergie contre les assauts de l'adversaire et les critiques de conseillers pusillanimes.

Si le cardinal Goossens a voué, dès les débuts de son épiscopat, une spéciale sollicitude à l'œuvre excellente entre toutes de l'enseignement catholique, ce souci éclairé

ne lui fait pas négliger les graves problèmes que pose la question sociale. Tout son programme tient déjà dans le *mot d'ordre* qu'il transmet à ses collaborateurs de tous rangs en clôturant l'Assemblée générale des œuvres de son archidiocèse, le 1^{er} mai 1889: *Obéissance dans l'action! Union dans le travail!* « C'est le privilège des catholiques de trouver dans l'Église pour tout ce qui touche de près ou de loin aux intérêts sacrés des âmes, une autorité qui représente ici-bas l'autorité souveraine de Dieu même. Lorsqu'elle parle, ce n'est pas l'intelligence, la raison, le génie de l'homme, c'est la sagesse et la source de toute vérité qui parle. Notre premier devoir est donc de nous montrer les disciples humbles et soumis de l'autorité de l'Église... Sous la direction de vos chefs, vous devez travailler de concert, *viribus unitis*, au bien-être et au soulagement de vos semblables. Variées sont les œuvres que vous avez successivement passées en revue: chacune a ses représentants. Il ne faut point qu'aucune mésintelligence, aucun dissentiment vienne troubler l'harmonie qui est la condition du succès... Que toute recherche personnelle disparaisse donc devant l'importance du but que nous poursuivons. Marchons unis, serrés, animés de l'esprit de détachement et de sacrifice: c'est à ce prix que nous obtiendrons le salut de nos frères, le salut de la patrie, le salut du monde. »

Le tact rare et la persévérante énergie du cardinal ont réussi à faire de ce programme une bienfaisante réalité.

Sous la haute direction de ces chefs incomparables le clergé belge se consacrera, avec un dévouement au-dessus de tout éloge, à la triple tâche qui lui incombe dans le domaine de l'action sociale: éclairer et guider, susciter et entretenir, enfin unir et pacifier.

Éclairer et guider!

On n'estimera jamais trop le prix de la direction du sacerdoce. Ainsi que le rappelait le cardinal Goossens en

invoquant l'autorité de Monsabré, « la direction du sacerdoce préserve les œuvres catholiques de l'invasion d'un élément trop humain, qui tend à les abaisser au niveau d'une simple administration. La direction du sacerdoce assigne aux œuvres catholiques leur véritable but de gloire divine et de salut éternel, sans lequel elles n'ont plus de raison d'être. La direction du sacerdoce consacre en quelque sorte tous les actes de bienfaisance et communie aux œuvres catholiques une sève d'immortalité. »

Cette direction l'épiscopat belge l'a tout d'abord donnée lui-même dans ses mandements et ses lettres pastorales, ses recommandations au clergé, tant d'allocutions aux fidèles. Nous avons mentionné déjà le commentaire qu'a fait du *Rerum novarum* l'évêque de Liège; les mêmes préoccupations sociales inspirent, entre beaucoup d'autres, la lettre collective des évêques du 30 janvier 1890 et celle du 8 septembre 1895. De cent autres manifestations de la pensée de notre épiscopat on ferait sans peine une magnifique anthologie sociale ¹.

A la suite des évêques, théologiens et moralistes s'appliquent à leur tour à faire connaître aux catholiques la grave portée de leur devoir social. Est-il besoin de rappeler ici les noms de Pottier, Vermeersch, Rutten, Schrijvers, de Grijse, Drijvers, Douterlungne et de tant d'autres ?

Dans les séminaires s'organise un enseignement sociologique, théorique et pratique, qui initiera les aspirants au sacerdoce aux délicates fonctions de leur apostolat social. Avec la haute approbation de l'épiscopat l'Université de Louvain crée, dès 1891, une École des sciences sociales et politiques qui fournira au mouvement catholique l'élite de ses artisans. De son côté, dans l'Institut supérieur de philosophie qu'il vient de fonder, Mgr Mercier fait également une large part aux études sociales.

1. Déjà avant la guerre l'*Action Populaire* de Reims s'y est essayée en reproduisant, dans une modeste brochure, sous le titre *Actes Épiscopaux. Belgique*, un choix de déclarations empruntées à NN. SS. Doutreloux, Goossens, Heylen, Mercier, du Rousseaux, Rutten, Stillemans et Walravens.

Enfin, pour répandre dans tous les milieux les sûrs principes de la sociologie chrétienne et réaliser dans l'immense armée des forces catholiques l'unité des vues et des aspirations — *cor unum, anima una* — se multiplient partout, à l'initiative et avec l'actif concours de prêtres et de religieux, des centres d'éducation sociale: extensions universitaires, cercles d'études pour patrons, ouvriers, étudiants, collégiens, conférences de patronages, congrès d'œuvres et semaines sociales. La presse, largement mise à contribution, bénéficie elle aussi de la collaboration éclairée du clergé. Volumes, tracts, brochures se multiplient sous la plume alerte d'ecclésiastiques voués aux études sociales, qui prodiguent au service du prochain le trésor de leur science et de leur expérience.

La guerre n'a pas tari ce puissant courant d'éducation sociale. Nous n'en voulons citer pour preuve que l'*Union internationale d'études sociales*, fondée en 1920 à Malines et placée sous la présidence et la direction effective du cardinal Mercier. Cette Union groupe un nombre restreint de personnalités sociales de divers pays, prêtres et laïques, aux fins d'étudier en commun, à la lumière de la morale catholique, les problèmes si angoissants de l'après-guerre et de donner au public, et spécialement aux hommes d'œuvres, des directives en pleine conformité avec les enseignements du Saint-Siège ¹.

Susciter et entretenir

De tous les domaines où se déploie le zèle infatigable des catholiques belges, il n'est aucun, pensons-nous, où ne se révèle, à l'origine, une inspiration ou une initiative sacerdotale; aucun où l'on ne retrouve l'action du prêtre coordonnant les efforts, relevant les courages et ranimant

1. En 1927, par les soins de M. Defourny, son secrétaire, l'Union a publié sous le titre de *Code social. Esquisse d'une synthèse sociale catholique*, un premier ensemble de conclusions.

sans cesse la flamme du dévouement. « Ce n'est pas tout de créer des œuvres, note le P. Vermeersch; il faut les faire durer. L'intervention du prêtre n'est-elle pas la meilleure garantie de stabilité? Les idées des gouvernements changent avec les hommes qui détiennent le pouvoir; le laïque dévoué qui tombe n'est pas sûr d'être remplacé. Mais voilà que, depuis des siècles, Dieu a gratifié nos plus humbles villages d'hommes qui professent le dévouement *par état*, qui sont libres des liens du foyer domestique, pour mieux aimer et servir la grande famille des hommes. Il y a là une tradition de dévouement puisé à la même source. Si quelque égoïsme individuel cause une interruption regrettable, bientôt un successeur plus digne vient reprendre et renouer cette glorieuse chaîne. »

Dans les campagnes d'humbles curés de village sont les premiers à prendre à cœur les modestes intérêts matériels de leurs ouailles. Ils organisent des associations de crédit, des syndicats d'élevage, des sociétés d'achats ou de vente en commun, des laiteries coopératives, etc. C'est à l'initiative et au persévérant effort de l'abbé Mellaerts, le propagateur bien connu des caisses Raiffeisen, que la Belgique doit l'admirable institution du *Boerenbond belge* que lui envie tous les pays; et nul n'ignore les inappréciables services que rendent, tous les jours encore, à ce puissant organisme Mgr Luytgarens, son secrétaire général, et les prêtres associés à sa féconde entreprise.

De bonne heure des prêtres zélés, émus de l'injuste détresse des classes laborieuses, se sont évertués à les grouper en des cercles ou des confréries, où elles trouveront, en même temps que le bienfait d'une éducation morale et religieuse, le moyen d'améliorer quelque peu leur condition matérielle. Il est permis de voir dans ces modestes essais une première et timide ébauche de la vie syndicale. Nous n'avons pas à rappeler ici les scrupules

qui empêchèrent longtemps l'opinion catholique de se rallier à l'idée d'une organisation ouvrière autonome. Beaucoup hésitaient, de très bonne foi d'ailleurs, à affranchir les travailleurs d'une tutelle dont, pensait-on, ils ne pouvaient se passer. Les débats des congrès de Liège, et, plus encore, la haute autorité de Léon XIII dissipèrent enfin ces appréhensions. Sur l'invitation de l'épiscopat le clergé se fait dès lors le protagoniste convaincu de l'organisation chrétienne des travailleurs. Bien des guildes, des syndicats, des fédérations ouvrières se créent à son initiative. Le groupement, une fois constitué, continue de bénéficier de son dévoué concours. Des prêtres sont adjoints aux syndicats auxquels ils servent de conseillers moraux; d'autres collaborent activement à la formation intellectuelle et morale des propagandistes syndicaux; à Louvain s'ouvrira même une *École sociale supérieure pour ouvriers chrétiens*. Des prêtres encore ont présidé aux difficiles débuts de l'organisation professionnelle féminine et leurs constants encouragements ne sont pas étrangers à ses remarquables progrès. Faut-il enfin évoquer ici la figure du R. P. Rutten, l'incomparable apôtre en qui les travailleurs reconnaissent avec infiniment de raison le vrai créateur du mouvement syndical chrétien en Belgique ?

Mais le pasteur ne doit pas se montrer exclusif dans son dévouement. S'il s'incline avec plus de sollicitude sur les plus abandonnées de ses ouailles, il ne saurait, pour autant, négliger les autres membres de son troupeau. Notre petite bourgeoisie, si probe et si laborieuse, se débat, elle aussi, dans de cruelles difficultés dont la grande enquête de 1902 sur la situation des classes moyennes a révélé toute la gravité. La commission d'enquête a dressé un vaste programme de réformes. Mais l'action des pouvoirs publics est bien lente et ne vaudra jamais l'énergique initiative des intéressés résolus à se tirer par eux-mêmes d'embarras. Encore faut-il aider les bonnes vo-

lontés à s'organiser et guider ensuite leur effort. Il y avait là une tâche nouvelle à laquelle les prêtres ne se sont pas dérobés. Ils ont présidé eux-mêmes à la création d'un grand nombre d'unions professionnelles de négociants et d'artisans; à toutes ils ont prêté le précieux concours de leurs conseils et de leur direction morale et religieuse, et c'est au dévouement de M. l'abbé I. Lambrechts que le Secrétariat permanent des classes moyennes doit son actuelle prospérité.

L'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes, qui groupe présentement plus de 310,000 pères de famille, est, dans une large mesure, le fruit de l'ardente propagande mutuelliste du clergé et des persévérants efforts de son secrétaire général, M. le chanoine Eeckhout.

Nos premières sociétés de tempérance s'organisèrent pour répondre à l'appel de deux prêtres zélés, les abbés Senden et Vaslet; le mouvement qu'ils ont ainsi lancé ne s'est plus arrêté. Puissamment encouragé par le cardinal Mercier qui, à maintes reprises, invita son clergé à l'appuyer de toute son énergie, il a abouti à une magnifique éclosion de ligues antialcooliques dont les abbés Simons et Lemmens inspirent si heureusement la noble croisade.

Mais les nécessités de l'heure présente n'absorbent pas l'élite de nos prêtres et de nos religieux au point de leur faire perdre de vue les tâches de l'avenir. Aux militants de l'action sociale il convient de préparer de dignes successeurs. C'est la jeunesse tout entière qu'il s'agit de gagner à la cause sociale qui est aussi la cause de l'Église et du Christ. De tout temps le clergé a nourri l'ambition de réaliser cette conquête. Au lendemain de la guerre cette préoccupation a donné naissance à un travail plus intense d'organisation sous la conduite d'une phalange de prêtres amis de la jeunesse, au premier rang desquels se sont signalés Mgr Brohée et Mgr Picard, les créateurs de l'Association catholique de la Jeunesse belge (A. C. J. B.)

et le chanoine Cardijn, l'apôtre bien connu de la jeunesse ouvrière. L'A. C. J. B. groupe dans son sein cinq fédérations: la Jeunesse ouvrière (J. O. C.), la Jeunesse agricole (J. A. C.), la Jeunesse estudiantine de l'enseignement secondaire (J. E. C.), la Jeunesse universitaire (J. U. C.) et la Jeunesse indépendante vouée aux carrières commerciales et libérales (J. I. C.). Une organisation parallèle enrôle dans ses cadres la Jeunesse féminine et les organisations de jeunes gens flamands viennent d'être groupées dans le *Jeugdverbond voor katholieke Actie* (J. V. K. A.), fondé par les évêques en 1928. Toutes ces institutions, consacrées à la formation sociale, morale et religieuse de la génération montante, n'ont pu naître et prospérer que grâce au dévouement que des éducateurs attirés de la jeunesse, prêtres et religieux, leur ont prodigué sans mesure.

Que d'autres entreprises sociales mériteraient encore d'être signalées auxquelles le clergé n'est pas resté étranger! La belle campagne en faveur des familles nombreuses à laquelle le nom du R. P. Fallon restera à jamais associé; l'imposant ensemble de nos établissements d'enseignement professionnel, technique et ménager; l'éducation sociale et morale des jeunes patrons catholiques; la riche efflorescence de nos œuvres de l'enfance; le puissant mouvement d'action sociale féminine.

A l'activité sociale si intense et si variée de leur clergé, les évêques se sont de bonne heure préoccupés d'assurer le double bienfait d'une direction éclairée et d'une parfaite uniformité de vues et de travail. Ils ont, à cet effet, multiplié par tout le pays les secrétariats d'œuvres sociales, centres précieux de propagande, de documentation et de coordination. Chacun de ces secrétariats possède un directeur ecclésiastique qui relève d'un directeur diocésain; les six directeurs diocésains forment, avec les prêtres-directeurs d'œuvres nationales, le Bureau du Secrét-

tariat général des œuvres sociales, placé lui-même sous le haut contrôle de l'épiscopat. Ainsi se maintient, par tout le vaste réseau de nos œuvres, l'unité de programme et d'action sans laquelle il n'est pas d'action féconde et durable.

Unir et pacifier

Si tous les catholiques ont accueilli avec une égale déférence l'encyclique sociale du 15 mai 1891, il s'en faut qu'ils aient apporté la même unanimité dans l'interprétation des directives pontificales.

Tandis qu'une minorité, ralliée autour de l'abbé Daens, s'empressait de tirer de l'encyclique des solutions extrêmes, dédaigneuses des exigences de l'heure et des leçons de l'expérience, un pénible conflit mettait aux prises la *Ligue démocratique belge*, créée à la suite de l'intervention de Léon XIII, et la *Fédération des cercles et des associations catholiques*, qui constituait l'organisation politique du parti. La Fédération condamnait le programme que la Ligue prétendait emprunter aux enseignements du Souverain Pontife. La controverse portait en ordre principal sur l'autonomie ouvrière que revendiquait la Ligue tant au sein de l'organisation professionnelle que sur le terrain politique.

Ces divergences de vues menaçaient de briser l'étroite union des catholiques et de les livrer, divisés et affaiblis, aux coups de leurs adversaires. Les évêques belges, conscients du danger, ont tout mis en œuvre pour aplanir le différend et pacifier les esprits.

Dès janvier 1893, dans une note concernant la question ouvrière, ils exhortent tous les fidèles à se pénétrer des enseignements de l'encyclique, à en faire la règle de leur conduite et à concourir sans tarder à leur application. Quelques mois plus tard le cardinal Goossens approuve un exposé de principes de la Ligue, qui réclame

l'indépendance économique des divers groupes catholiques et demande que l'on assure, sur des listes électorales uniques, la représentation des grands intérêts sociaux, et notamment des intérêts du travail.

L'apaisement tardant à se produire, Léon XIII intervient à son tour et invite les évêques à se réunir en congrès pour aviser, d'accord avec des hommes plus particulièrement versés dans les questions sociales, au moyen de rétablir l'entente entre tous les catholiques. Une importante réunion se tient à Malines en 1896, d'où sort un programme d'action sociale dont l'épiscopat recommande la prompte réalisation. On y préconise, parmi beaucoup d'autres initiatives, l'établissement d'unions professionnelles, mixtes ou composées seulement d'ouvriers, « organisées de telle manière que, sans être, d'une part, hostiles aux patrons et menaçantes pour leur autorité ou leurs droits, elles fournissent, d'autre part, aux ouvriers, un remède efficace contre les maux dont ils peuvent avoir à souffrir dans l'isolement de l'individualisme ».

En même temps les évêques communiquent à quelques personnes, spécialement désignées par leurs fonctions pour en être averties, les instructions du Souverain Pontife. Léon XIII admet les arguments qui plaident en faveur d'une pleine autonomie en matière économique; mais il redoute le préjudice que cette indépendance, portée sur le terrain politique, causerait aux intérêts communs et suprêmes de la nation. « Voilà pourquoi, dit-il, il faut un juste tempérament permettant aux associations ouvrières d'exercer proportionnellement leurs droits dans les élections politiques, comme les autres associations. Le moyen pourrait être la formation d'un comité composé de délégués choisis dans les deux partis. La mission de ce comité serait de fournir la liste des candidats et de résoudre toute difficulté ou contestation entre les partis. De cette façon on pourrait espérer avec plus de confiance d'obtenir cette

union entre les catholiques, extrêmement nécessaire dans le fait des élections, moyennant une seule et même liste proposée aux suffrages. »

La Ligue démocratique, qui n'avait jamais demandé autre chose, se rallia sans peine à ces propositions. Il fut plus difficile de triompher des hésitations de la droite conservatrice, qui répugnait à sacrifier l'unité absolue du parti aux aspirations autonomistes, si modérées fussent-elles, des groupements ouvriers. La controverse se prolongea encore durant de longues années. Rien, au cours de ces pénibles démêlés, n'eut raison de la patience de l'épiscopat dont la discrète influence réussit toujours à prévenir une irréparable rupture et finit, avec la toute-puissante action du temps qui use les plus tenaces résistances, par amener une détente universellement désirée.

* * *

Dans la brève esquisse qu'on vient de lire, nous nous sommes appliqué à mettre en lumière l'intense activité sociale du clergé dans la Belgique indépendante. Loin de nous la pensée de lui attribuer le mérite exclusif d'un mouvement dont notre pays s'honore à juste titre. Bien au contraire! On exagérerait difficilement, nous en sommes convaincu, la part qu'a prise l'apostolat laïque dans le splendide épanouissement des œuvres religieuses, sociales et charitables, qui fleurissent sur le sol belge. Aussi bien, à quoi eussent servi les pressantes exhortations du clergé, si elles n'avaient pas eu le bonheur de trouver, dans la masse des fidèles, un puissant écho?

Nos prêtres n'ont d'ailleurs jamais songé à refuser les concours empressés qui s'offraient, ni à substituer leur action à celle des laïques dans les tâches que ceux-ci étaient à même d'assumer avec succès. Ils n'ont, au contraire, rien épargné pour communiquer à tous la

flamme de leur charité et multiplier autour d'eux les dévouements. Le champ de l'action sociale est si vaste que toutes les énergies trouvent à s'y dépenser et la mission qu'y doit remplir le prêtre est trop belle pour qu'il soit tenté de disputer à ses collaborateurs leur rôle. Parlant de la tâche qui revient au prêtre dans les œuvres de la Ligue des Travailleurs, le R. P. Rutten déclare que son premier devoir est de se pénétrer de cette pensée essentielle: « Il participe à la direction de l'ensemble des œuvres établies au sein de la Ligue en tant que prêtre et parce que prêtre. Il ne leur est pas adjoint pour s'occuper de ce qu'un laïc peut faire aussi bien que lui... Il a pour mission fondamentale d'y faire régner une atmosphère intensément chrétienne, imprégnant petit à petit l'activité des dirigeants et de ses membres, et transformant toutes les œuvres de la Ligue en œuvres chrétiennes au sens le plus intégral du mot ¹. »

C'est l'honneur du clergé belge d'avoir compris et exercé dans ce noble esprit son action sociale, l'honneur aussi des catholiques belges d'avoir su apprécier à sa juste valeur la collaboration du prêtre et d'être restés, dans toutes leurs entreprises sociales, étroitement soumis aux directives de l'Église, souveraine interprète de la charité du Christ.

1. *Manuel d'Études et d'Action sociales à l'usage du jeune clergé*, p. 45.

APPENDICE

« Explorateurs des temps nouveaux »

Il y a, en ce genre, des noms célèbres: André, Byrd, Livingstone, Foureau, Laperrine..., qui ont pénétré les déserts, les solitudes glacées du Pôle et agrandi notre planète dans le domaine matériel.

Dans l'ordre spirituel, il y a aussi des pionniers magnifiques qui ont agrandi merveilleusement le domaine spirituel de l'humanité.

Ce sont nos Papes et, pour nous spécialement, les derniers. Aussi, applaudissons-nous à cette appellation que vient de formuler un de nos meilleurs écrivains, à propos de l'encyclique:

QUADRAGESIMO ANNO

D'un coup d'œil sûr et avec une « souveraine autorité » Pie XI jette une lumière merveilleuse « sur ces problèmes sociaux et économiques ».

Cette fois, les travailleurs qui voudront bien croire que l'Église les « laisse tomber », que les catholiques (les vrais: ceux dont le Pape va parler) font cause commune avec « le parti des riches », montreront une singulière disposition à se laisser bernier — on dit en langage courant: bourrer le crâne.

Et comme le Pape nous dirons:

« Des calomnieurs font au Souverain Pontife et à l'Église l'intolérable injure de leur reprocher d'avoir pris et de prendre encore, contre les prolétaires, le parti des riches... Il nous a donc paru opportun de venger, contre ces fausses imputations, la doctrine... de l'Église. »

Qu'y a-t-il donc dans cette encyclique ?

Trop de choses évidemment pour qu'on puisse les faire tenir en quatre pages, puisqu'elle contient la matière d'un volume ordinaire qui en compterait plus de cent. Détachons-en seulement quelques idées, quelques expressions que nous grouperons autour de ces pensées maîtresses de l'encyclique: la *dignité du travailleur* et le *relèvement de la classe ouvrière*.

I. — DEPUIS QUARANTE ANS

En un résumé fort suggestif, Pie XI nous montre d'abord ce qui s'est fait depuis quarante ans, depuis que « l'encyclique *Rerum novarum*, grande charte des Travailleurs », a déterminé « un puissant mouvement favorable à une politique plus franchement sociale ».

A. — L'action de l'Église

« Léon XIII et ses successeurs ont... prêché avec insistance cette doctrine... et n'ont pas cessé d'en presser l'application..., faisant toujours preuve d'une sollicitude particulière... envers les pauvres et les faibles dont... ils se sont faits les défenseurs. »

A leur voix, d'autres ont suivi: « une science sociale catholique » s'est créée... Ces principes se sont si bien développés qu'ils « sont

devenus peu à peu le *patrimoine commun de l'humanité* », et qu'on les a invoqués « non seulement dans la presse..., mais au sein des Parlements et devant les tribunaux ». Bien plus, on les retrouve, presque mot pour mot, dans le *Traité de Paix* de 1919. Aussi: « une active bonne volonté s'est employée à relever cette classe d'hommes..., abandonnée et presque méprisée — c'est des ouvriers que nous parlons. — Cet effort persévérant... contribua à leur faire prendre conscience de leur dignité (et) les rendre capables d'aller de l'avant dans la voie d'un juste progrès » de même que, « de là, vinrent aussi aux ouvriers des moyens d'existence plus abondants ».

B. — L'action de l'État

Elle fut considérable en effet. Songeons aux législations sociales de tous les pays. Sans doute, « certains actes plus criants » furent antérieurement réprimés, néanmoins le Pape ne craint pas d'écrire cette phrase vigoureuse: « Mais c'est seulement quand la voix du Souverain Pontife eut retenti par tout l'univers que les hommes d'État, prenant plus pleinement conscience de leur mission, s'appliquèrent à pratiquer une large politique sociale. »

Et Pie XI rappelle que « les catholiques furent souvent, dans les assemblées parlementaires, les promoteurs illustres de la législation nouvelle ».

« *De cet effort persévérant, un droit nouveau est né.* »

Quel plus bel éloge pouvait-on faire de cette action de l'Église en faveur des travailleurs, si inlassablement menée depuis un demi-siècle! *Un droit nouveau est né*, qui, enfin, protège les faibles!

C. — Action des intéressés eux-mêmes

La *première place* parmi les remèdes, avait dit Léon XIII, appartient aux associations professionnelles. Et cet enseignement, conclut Pie XI, a vigoureusement aidé à leur essor, malgré, écrit-il, que « par une injustice criante » en certains pays, ce « droit naturel d'association » était dénié à ceux qui en avaient le plus grand besoin pour se défendre contre l'exploitation des plus forts.

On voit que le Pape parle clair, nous dirions familièrement qu'il ne mâche pas ses mots, et qu'en vérité, après cet exposé, que nous ne pouvons qu'à peine esquisser, on s'en rend compte, il avait le droit de dire que l'encyclique *Rerum novarum* s'est révélée « la grande charte qui doit être le fondement de toute activité chrétienne en matière sociale ».

II. — LA DOCTRINE DE L'ÉGLISE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Mais il ne s'en tient pas là. Il veut prolonger et faire progresser cet enseignement. Aussi aborde-t-il avec autorité les questions les plus délicates comme celles du droit de propriété, du rôle de l'État, des relations du capital et du travail, du salaire et des remèdes proposés aux maux actuels: ceux du Capitalisme, — ceux du Socialisme.

Parcourons cet exposé :

Le *droit* de propriété privée existe. C'est un droit naturel, un moyen nécessaire pour aboutir à un partage ordonné des biens, et il ne faut pas en nier le caractère individuel.

Mais, quant à son usage :

— Gardons-nous « d'un concept païen de la propriété ».

— Sachons qu'elle a « des devoirs » et que ceux-là font « œuvre louable » qui sagement s'appliquent à « mettre en lumière la nature des charges qui grèvent la propriété et à définir les limites que trace, tant à ce droit qu'à son exercice, la nécessité de la vie sociale ».

— Rendons-nous compte que « le régime de la propriété n'est pas immuable », qu'il a souvent revêtu des « formes diverses »..., et que l'Etat a le droit d'en tempérer l'usage.

— Enfin, que « l'homme n'est pas non plus autorisé à disposer au gré de ses caprices de ses revenus disponibles ».

A. — Le capital

Il a son rôle à jouer, car de toute évidence « il ne peut y avoir de capital sans travail ni de travail sans capital ».

Mais ses excès sont sévèrement condamnés.

« Le capital a longtemps réussi à s'arroger des avantages excessifs et réclamait pour lui la totalité du produit et des bénéfices, laissant à peine à la classe des travailleurs de quoi refaire des forces »...

C'est la grave erreur du *libéralisme*. Au contraire, l'ouvrier possède « le *droit naturel de s'élever à une plus satisfaisante condition de fortune* ».

Et il y eut une défectueuse « distribution des richesses de ce monde, dont le flagrant contraste entre une poignée de riches et une multitude d'indigents atteste les graves dérèglements ».

Ces « graves dérèglements », le Pape les condamne. Et il continue en termes vigoureux dont il suffit de détacher les sous-titres et quelques lignes pour mettre sa pensée en lumière.

B. — Le relèvement du prolétariat

« Tel est, en effet, le but que notre prédécesseur se faisait un devoir de poursuivre: travailler au relèvement du prolétariat. Il convient d'urger d'autant plus cette obligation... que l'on a trop négligé sur ce point les directives de notre prédécesseur... »

Des progrès, certes, ont été réalisés depuis Léon XIII, continue-t-il, mais il reste dans « les pays neufs et les antiques civilisations de l'Extrême-Orient » une « immense multitude de prolétaires indigents dont la détresse crie vers le ciel... »

Et le Pape revient encore en termes précis sur cette idée qui visiblement lui tient à cœur :

« L'existence d'une immense multitude de prolétaires d'une part, et d'un petit nombre de riches pourvus d'énormes richesses d'autre part, atteste à l'évidence que les richesses créées en si grande abondance à notre époque d'industrialisme sont mal réparties et ne sont pas appliquées comme il conviendrait aux besoins de différentes classes. »

Il indique le remède:

« *Le relèvement du prolétariat par l'accession à la propriété.* »

« Il faut donc tout mettre en œuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumulent aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers » (non pour les dispenser de travailler, mais pour leur permettre d'épargner).

Sans quoi, ajoute le Pape, avec fermeté, « on n'arrivera pas à défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société contre l'assaut des forces révolutionnaires ».

Mais comment constituer cette épargne? Par:

C. — Le juste salaire

Après avoir fait observer qu'il prend sa source dans le *contrat de travail* tempéré « par des éléments empruntés au droit de société » tels que certaines participations « à la propriété de l'entreprise, à sa gestion ou aux profits qu'elle apporte »... que c'est « une question très délicate » où « il y a de nombreux points de vue à considérer », qu'il faudrait « surtout que l'intelligence, le capital et le travail... s'unissent et... se fondent en un principe unique d'action », il nous indique les caractères du juste salaire.

Ce sera celui:

a) « qui permet (à l'ouvrier) de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens » (car « le travail des mères de famille » constitue « un abus néfaste et qu'il faut à tout prix faire disparaître »: les *allocations familiales* en sont un moyen);

b) qui permettra à l'entreprise de vivre, car sa ruine entraînerait les travailleurs dans le désastre. — Et, pour cela, il faudrait « une grande union d'efforts et de vue » entre patrons et ouvriers pour « surmonter tous les obstacles »; parfois l'aide de l'État, une politique avisée... et toujours, une « étroite union et une chrétienne entente des cœurs »;

c) qui s'ajustera le mieux aux « nécessités de l'économie générale ».

Et après quelques observations sur le chômage et la « politique des salaires » qui doit être un des premiers soucis des pouvoirs publics, le Pape conclut par cette phrase dont on remarquera la haute portée:

« L'organisation vraiment sociale de la vie économique » doit procurer à chacun « des biens... assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas d'obstacle à la vertu, mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice. »

* * *

En résumé: relever la condition du travailleur, son niveau de vie, le faire participer, pour sa part, à l'abondance des produits, le protéger contre les puissances économiques, le garantir contre les risques du chômage..., blâmer l'égoïsme sordide, la cupidité sans frein..., tels sont les idées et les termes mêmes qui reviennent vingt fois sous la plume du Souverain Pontife.

Il donne alors quelques indications générales et indique les remèdes:

a) Il rappelle la dignité du travail et du travailleur et s'élève contre les luttes qui transforment le marché du travail en un *champ clos*.

d) Il loue les efforts tentés pour la collaboration économique internationale.

c) Il souhaite la constitution d'organismes puissants qui régulariseraient la production et *aideraient dans sa tâche l'État* accablé de trop de charges.

b) Il fait appel une fois de plus aux *Syndicats* et montre les avantages d'un « organisme syndical et corporatif », institution quasi officielle qui jugerait des conflits et coordonnerait les activités.

III. — DEUX PUISSANCES ANTAGONISTES

Puis il porte un grave jugement sur les deux grandes puissances qui se disputent la primauté dans l'État moderne: le Capitalisme et le Socialisme.

A. — Le capitalisme

« Il n'est pas intrinsèquement mauvais, mais il a été vicié »:

« Il y a violation de l'ordre quand le capital n'engage les ouvriers qu'en vue d'exploiter à son gré et à son profit personnel l'industrie et le régime économique tout entier, sans tenir aucun compte ni de la dignité humaine des ouvriers ni... de la justice sociale et du bien commun ».

Puis le Pape s'élève avec véhémence contre la « dictature économique..., immodérée et violente de sa nature », sorte de « pouvoir économique discrétionnaire aux mains d'un petit nombre d'hommes... qui gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir » et sont tellement maîtres de l'organisme économique que, « sans leur consentement, nul ne peut plus respirer ».

Par la tyrannie de cette « dictature économique, écrit-il plus loin, toute la vie économique est devenue horriblement dure, implacable, cruelle ». Elle étend son emprise jusque sur les États, elle aboutit à la « déchéance du pouvoir » et instaure même une sorte « d'impérialisme international de l'argent pour lequel là où est l'avantage là est la patrie ».

B. — Le socialisme

Après un paragraphe sur « le parti de la violence: le communisme », le Pape en vient au socialisme qu'il étudie de très près. D'abord:

a) *Ce qu'il y a d'acceptable dans ses revendications.*

Sur beaucoup de points, dit-il, « ses revendications ressemblent étonnamment à ce que demandent ceux qui veulent réformer la société selon les principes chrétiens ».

Par exemple:

La lutte des classes s'est souvent muée en une « légitime discussion d'intérêts fondée sur la recherche de la justice »...

« La guerre déclarée à la propriété privée se calme et se restreint... à une certaine prépotence sociale que cette propriété s'est arrogée..., et (qui) appartient à l'autorité publique. »

Car, « il y a certaines catégories de biens pour lesquels on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité ».

« Des réclamations de ce genre, conclut l'encyclique, sont justes et n'ont rien qui s'écarte de la vérité chrétienne... »

b) *Ce qui est inacceptable:*

En un mot, ceci qui fait le fond de la doctrine: « sa conception de la société et du caractère social de l'homme est très contraire à la vérité chrétienne. »

Comment? En cela que « le Socialisme, ignorant complètement la sublime fin de l'homme et de la société..., suppose que la communauté humaine n'a été constituée qu'en vue du seul bien-être ».

En ce faisant, trois graves erreurs en découlent:

1. Le socialisme *porte atteinte à la dignité humaine*, car « il ne peut se concevoir sans un emploi de la contrainte manifestement excessif ».

2. Le socialisme *sacrifie la liberté humaine*, qui sera fatalement subordonnée et même sacrifiée à la production.

3. Le socialisme *ruine l'autorité*, car « elle ne peut se fonder sur les intérêts temporels..., mais ne peut venir que de Dieu Créateur et fin dernière de toutes choses ».

Enfin, avant de formuler les remèdes, le Pape, avec grande douleur, se demande pourquoi tant d'âmes ont quitté l'Église. Il entend leur reproche si mal fondé: « L'Église et ceux qui font profession de lui être attachés, sont pour les riches et ne s'occupent pas des ouvriers, ne font rien pour eux. »

Alors, avec une émotion qui rappelle celle du Christ contre les Pharisiens, le Pape « stigmatise » ces faux chrétiens:

« C'est une chose bien lamentable, dit-il, qu'il y ait... des hommes qui, tout en se disant catholiques, se souviennent à peine de cette sublime loi de justice et de charité... qui, chose plus grave, ne craignent pas d'opprimer les travailleurs par esprit de lucre. Bien plus, il en est qui abusent de la religion elle-même, cherchant à couvrir de son nom leurs injustes exactions, pour écarter les réclamations pleinement justifiées de leurs ouvriers. »

Paroles graves qui sortent vraiment du cœur d'un père qui veut, à tout prix, défendre « ceux qui se trouvent, dit-il, déshérités de leur part de bien-être en cette vie ».

IV. — LES REMÈDES

a) « *La rationalisation chrétienne.* »

C'est-à-dire, restaurer l'ordre chrétien « qui place en Dieu le terme premier et suprême de toute activité créée et n'apprécie les biens de ce monde que comme de simples moyens dont il faut user dans la mesure où ils conduisent à cette fin ».

Opposer à « l'égoïsme sans frein qui est la honte et le grand péché de notre siècle... cette règle à la fois très douce et très forte de la modération chrétienne qui ordonne à l'homme de chercher avant tout le règne de Dieu et sa justice ».

b) « *Le rôle de la charité.* »

Sans doute, elle ne remplace pas la justice, mais elle aura toujours son rôle à jouer.

Grâce à elle, les riches et les dirigeants seront bienveillants, accessibles aux justes revendications, indulgents aux erreurs et aux fautes.

Les travailleurs comprendront que la haine aboutit à une guerre sans issue, ils comprendront la volonté de la Providence et feront grand cas de leur profession choisie précisément par le Christ.

A ce renouveau doivent collaborer toutes les œuvres que le Saint-Père encourage: « les associations ouvrières et, en particulier, celle des jeunes Travailleurs chrétiens, les Cercles d'étude, les Exercices spirituels. »

Chacun selon son talent et ses forces doit apporter sa contribution à cette grande « œuvre de restauration sociale chrétienne ».

Que dire encore après ce trop bref résumé d'un enseignement si lumineux?

Rien, sinon souhaiter qu'il soit accueilli, comme doit l'être la parole d'un Père qui est, en même temps, un Docteur et un Chef et qui représente pour nous, ici-bas, le Maître aimé: Jésus-Christ.

P. CROIZIER
de l'Action Populaire

Nihil obstat:

AdélarD DUGRÉ, S. J., *Censeur dioc.*

Imprimatur:

† Em.-A. DESCHAMPS, V. G., *Év. de Thennesis*

Aux. de Montréal

Montréal, 14 janvier 1932

BNQ



000 190 322